

champ libre

LA LETTRE DE WELFARM | PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME

#81 | DÉCEMBRE 2021

À LA UNE

En France, près de 9 millions de porcelets sont toujours castrés. La colère gronde !

Depuis plus de dix ans, WELFARM milite contre la castration des porcelets. **À partir du 1^{er} janvier prochain, il sera interdit de castrer à vif les porcelets.** Mais aucune mesure concrète n'est toutefois prise pour que la castration physique soit définitivement abandonnée. L'arrêté qui acte cette interdiction autorise en effet, à titre de mesure de remplacement, le recours à la castration avec anesthé-

sie et analgésie. Pourtant, aucun protocole ne permet à ce jour de garantir une prise en charge complète de la douleur infligée aux porcelets.

WELFARM a donc décidé de repartir en campagne contre cette mutilation car il y a urgence...

Depuis le mois de juin dernier, WELFARM a multiplié les démarches pour interpeller les acteurs institutionnels

et privés sur la question. Après avoir écrit à plusieurs reprises au ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, nous avons rencontré de nombreux professionnels de la distribution, de la transformation et de l'abattage pour faire un état des lieux des pratiques, leur proposer notre accompagnement vers les alternatives à la castration des porcelets... et identifier ceux qui freinent démesurément l'arrêt de la castration des porcelets.

En effet, il existe des alternatives fiables qui sont éprouvées depuis longtemps dans de nombreux pays européens et par certaines coopératives en France, comme l'élevage de mâles entiers (non castrés) ou l'immunocastration. Ainsi, pour la grande majorité des productions (jambon cuit,



pâté, rillettes...) la castration des porcs n'est plus une nécessité. Malheureusement, certains abatteurs et industriels de la viande, dont le groupe Bigard qui est le leader du marché, s'opposent au développement de ces alternatives.

Les porcelets continueront donc de subir cette mutilation. Cette situation provoque la colère de notre mascotte Couic et remobilise les équipes de WELFARM !

Plus d'informations en pages intérieures. ■



édito

par Ghislain Zuccolo,
Directeur Général
de WELFARM



Chers amis des animaux,

En cette fin d'année, les animaux d'élevage ont été à nouveau sous les projecteurs. Nous avons pu observer une volonté grandissante de la part des différents acteurs politiques et professionnels quant à la nécessité absolue d'intégrer le bien-être animal dans les pratiques d'élevage. Mais WELFARM n'en reste pas moins déçue par le manque d'ambition des annonces faites, notamment en ce qui concerne l'arrêt de la castration à vif des porcelets en 2022. En effet, cette mutilation restera autorisée sous certaines conditions et c'est pourquoi nos équipes se mobilisent à nouveau comme vous pourrez le découvrir dans ce numéro de votre Champ libre.

Autre déception : le texte final de la proposition de loi sur la lutte contre la maltraitance animale adopté fin octobre par les députés et sénateurs n'a prévu aucune disposition concernant les animaux d'élevage, si ce n'est l'interdiction de l'élevage de visons pour leur fourrure... Une avancée certes, mais insuffisante au regard du milliard d'animaux élevés et abattus chaque année en France.

Cette année encore, vous avez été nombreux à nous soutenir dans notre combat pour les animaux d'élevage et nous vous en remercions vivement. C'est pourquoi, soyez assurés que nous ne baisserons pas les bras. En effet, à la veille des élections présidentielles, nous ne manquerons pas de rappeler aux différents candidats que le bien-être des animaux d'élevage, véritable sujet sociétal, doit être intégré dans leurs programmes et devenir le fer de lance du prochain quinquennat.

Merci encore du fonds du cœur pur votre présence à nos côtés. Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



Pourquoi il faut en finir avec cette pratique inutile

Il y a près de deux ans, Didier Guillaume, le prédécesseur de l'actuel ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, annonçait la fin de la castration à vif des porcelets pour le 1^{er} janvier 2022.



Nous avons salué cette décision, après avoir mené pendant des années une campagne exigeant l'interdiction de cette pratique. Mais cette interdiction ne concerne que la seule castration à vif des porcelets. Elle n'empêche en rien le principe même de la castration physique, l'arrêté exigeant tout au plus qu'elle s'accompagne d'une anesthésie et d'une analgésie.

— Vétérinaires et ong estiment ensemble que ces méthodes sont insuffisantes pour préserver les porcelets de toute douleur

À quelques mois de l'échéance, l'instruction technique qui avait pour objet de définir les conditions dans lesquelles les éleveurs sont en droit de castrer leurs animaux n'a toujours pas été publiée. WELFARM

émet de sérieux doutes sur les modalités pratiques de l'interdiction de la castration à vif et a demandé dans un courrier envoyé au ministre Julien Denormandie que la castration physique des porcelets soit tout simplement abandonnée, y compris lorsqu'elle s'accompagne d'une anesthésie et d'une analgésie.

La profession vétérinaire (SNGTV/AVPO) en convient également : les protocoles actuels d'anesthésie et d'analgésie lors de la castration des porcelets ne permettent aucunement de garantir que les animaux ne ressentent pas de douleur.

- L'anesthésie générale repose sur l'utilisation d'un gaz qui ne coupe pas le message de la douleur.
- L'anesthésie locale est douloureuse pour l'animal et source de stress.
- L'analgésie (équivalent à un anti-douleur) ne couvre que partiellement les souffrances post-opératoires.

Le même constat a été fait également dans d'autres États de l'Union européenne où les porcs mâles sont castrés avec anesthésie et/ou analgésie¹.

De leur côté, certains éleveurs refusent le recours à cette méthode en soulignant son caractère chronophage et le manque à gagner qu'elle est à même de susciter. L'association d'éleveurs « Pour le bien-être porcin et la non-castration des porcs » estime le manque à gagner à 9 euros par porc en 2022. Ces estimations sont à revoir à la hausse si, comme nous le demandons, un vétérinaire est appelé pour pratiquer l'anesthésie.

Pour WELFARM il est clair que les mesures envisagées par le gouvernement manquent d'ambition. ■

¹ L'anesthésie générale (destinée à étourdir l'animal pendant l'opération) est courante en Suisse, en Allemagne et aux Pays-Bas. L'anesthésie locale (destinée à atténuer la douleur subie par l'animal pendant l'opération) est en particulier pratiquée en Suède, grâce à l'utilisation de lidocaïne qui ne dispose d'aucune autorisation de mise sur le marché en France pour le moment. Quant à l'analgésie (antalgique visant à apaiser les douleurs de l'animal après l'opération), cette méthode est courante au Danemark, en Allemagne, en Belgique et en Autriche par exemple.

WELFARM demande donc au ministre de l'Agriculture l'abandon pur et simple de la castration et le développement d'alternatives véritablement respectueuses du bien-être des porcelets, susceptibles également d'engendrer des gains économiques pour les éleveurs, comme :

- l'élevage de mâles entiers (porcs non castrés)
- ou à défaut, l'immunocastration



Adrienne Bonnet, responsable du Pôle Campagnes, Plaidoyer et Juridique

« Il est indispensable que le ministère de l'Agriculture publie cette instruction technique pour clarifier la situation. Et il est surtout urgent que toute la filière porcine, y compris les distributeurs, transformateurs et abatteurs, se positionne fermement contre la castration des porcelets pour permettre aux éleveurs de cesser d'avoir recours à cette mutilation. Des alternatives existent, les éleveurs doivent être fortement soutenus dans cette transition. »

Marie Waniowski, chargée de Campagnes et Plaidoyer

« Des alternatives à la castration véritablement respectueuses du bien-être des animaux, fiables, largement éprouvées et avantageuses économiquement pour les éleveurs existent... la castration sous anesthésie et analgésie ne doit être autorisée que de manière temporaire, dans certains cas précis pour lesquels il est encore nécessaire de travailler sur les paramètres d'élevage ou de transformation... »



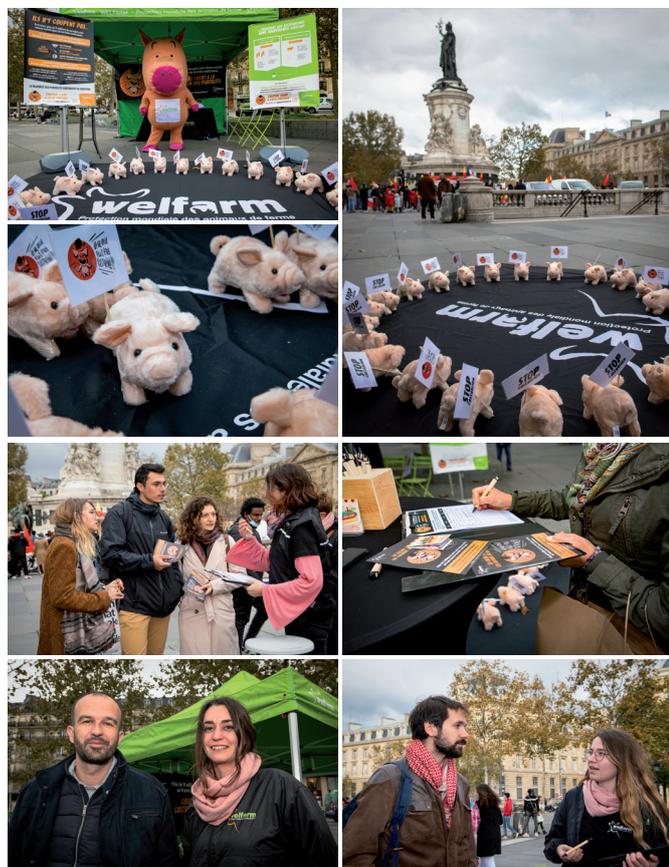


Des cochons en manif' à Paris

Depuis plus de dix ans, WELFARM milite contre la castration des porcelets et a décidé de relancer sa campagne en cette fin d'année 2021 car il y a, vous l'avez compris, urgence...

Le coup d'envoi de cette nouvelle campagne a eu lieu le 4 novembre, Place de la République à Paris... Au cours de cette journée, le grand public a pu interpeller professionnels et élus en signant notre pétition en faveur de l'arrêt pur et simple de cette pratique. Des députés nous ont également rejoints lors de cet événement pour manifester leur soutien à nos revendications. Retour en images sur cette journée. ■

© Odile GINE



↳ Manuel Bompard, député européen, aux côtés d'Adrienne Bonnet, responsable de la campagne #StopCastration.

Vous aussi vous pouvez soutenir l'action de WELFARM et faire entendre votre voix : il est encore temps d'agir !

- En signant notre pétition sur stopcastration.fr
- En commandant notre kit militant (flyers, feuilles de pétition, goodie...) auprès de notre Pôle Campagnes, Plaidoyer et Juridique : benevoles@welfarm.fr



EUROPE

Les eurodéputés votent pour un abandon rapide de l'élevage intensif et des mesures plus strictes en faveur du bien-être animal.

Le Parlement européen, réuni en session plénière, s'est prononcé le 21 octobre dernier en faveur de la stratégie « De la Ferme à la Table¹ » à une large majorité (452 voix pour, 170 contre et 76 abstentions).

Lors de la création de cette stratégie, la Commission européenne avait annoncé en 2020 son intention de revoir toute la législation sur la protection animale. Le Parlement européen confirme cette nécessité et va plus loin. Il demande à la Commission européenne de :

- ✓ Supprimer progressivement les cages d'ici 2027
- ✓ Suspendre les importations de viande chevaline en provenance des États qui ne respectent pas des normes équivalentes à celle de l'UE en matière de bien-être animal
- ✓ Interdire les importations d'hormone eCG (extraite de juments gestantes)
- ✓ Comblent les lacunes de la législation portant sur la protection des animaux d'élevage et adopter des normes plus élevées
- ✓ Renforcer la protection des animaux pendant le transport et l'abattage
- ✓ Créer un étiquetage à même d'informer les consommateurs sur l'origine et la méthode d'élevage ou de pêche qui a été utilisée
- ✓ S'assurer que l'Union Européenne veille aux conditions dans lesquelles les produits en provenance des États tiers ont été fabriqués et au fait que ces États respectent des normes relatives au bien-être animal
- ✓ Faire figurer le bien-être animal dans les futurs accords commerciaux de l'Union
- ✓ Élaborer un code de conduite de l'Union européenne à même d'apprécier les stratégies d'entreprise intéressant notamment le bien-être animal

Les choses avancent mais rien n'est encore gagné ! WELFARM et ses équipes continueront à se mobiliser en 2022 pour que la Commission adopte des textes ambitieux en matière de bien-être animal. ■

¹ La stratégie "De la ferme à la table" est une initiative européenne qui vise à faire évoluer le système alimentaire actuel de l'Union Européenne vers un modèle durable. Son objectif est de garantir une alimentation suffisante, réduire de moitié l'utilisation des pesticides et des engrais, augmenter la part des terres consacrées à l'agriculture biologique, promouvoir une consommation alimentaire plus durable et des régimes alimentaires sains, réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, combattre la fraude alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement et améliorer le bien-être des animaux d'élevage.

NOTRE FERME REFUGE

Un espace amélioré pour nos moutons

Grâce à la générosité de nos donateurs, parrains et marraines, nos moutons bénéficient désormais d'une nouvelle passerelle dans leur espace de vie !



En septembre, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle passerelle construite dans l'enclos de nos moutons avec un premier passage de nos protégés ! En effet, l'espace de vie de nos moutons est traversé par un fossé naturel que les moutons devaient traverser sur une passerelle étroite, ce qui pouvait en contraindre certains à ne pas l'utiliser lorsqu'elle était occupée, par exemple. Notre équipe a donc relevé le défi d'installer une passerelle flambant neuve, plus grande, qui permet aux moutons de profiter plus facilement de l'intégralité de leur enclos, et aura également le mérite de sécuriser dans le temps les berges du fossé.

Nos protégés ont été ravis de cette rénovation, comme vous pouvez le voir ci-dessus ! Merci à nos donateurs et aux parrains et marraines de Nana, Linda et Coquillotte, qui nous permettent d'apporter continuellement des améliorations concrètes au bien-être de nos animaux. ■

La Hardonnerie prend ses quartiers d'hiver

Le 14 novembre, le refuge a fermé ses portes aux visiteurs pour toute la saison hivernale. Cette fermeture est l'occasion pour notre équipe d'entamer de nouveaux travaux : amélioration des enclos des animaux, rénovation des sentiers de visite et préparation de nouvelles activités pour les visiteurs. ■



PROLONGEZ DANS LE TEMPS L'AMOUR QUE VOUS PORTEZ AUX ANIMAUX

WELFARM est financée uniquement grâce à la générosité publique. Cela garantit notre indépendance et notre liberté d'action. Nous travaillons chaque jour pour faire reculer l'élevage intensif et interdire les mutilations, pour diminuer la durée des transports et renforcer la protection des animaux à l'abattoir, mais aussi éduquer le public et les plus jeunes au respect des animaux. Inscrire WELFARM dans son testament, ou en tant que bénéficiaire d'une assurance-vie, c'est nous aider à poursuivre notre travail au quotidien pour faire du bien-être animal un véritable enjeu sociétal et faire reconnaître l'animal d'élevage pour sa valeur intrinsèque. C'est aussi agir pour la pérennité de nos actions et de notre combat.

100% de votre générosité servira la cause des animaux d'élevage. Demandez notre brochure « Legs, donations et assurances-vie ». Notre Pôle Legs se tient à votre disposition pour répondre en toute confidentialité à vos questions au 03 87 36 46 05.

Rendez-vous le lundi 14 mars 2022 pour la réouverture !

Champ libre est édité par WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme - Association régie par les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82 - Courriel : courrier@welfarm.fr - Représentant légal : Charles Notin - Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo - Responsable de la rédaction : Jacqueline Zitter - Impression : Baugé imprimeur - 2 Avenue Pierre Mendès France, 37160 Descartes - Tél. : 02 47 91 81 81 - Conception graphique : WELFARM - Dépôt légal : décembre 2021 - ISSN : 1562-6202. Ce numéro a été édité à 25 500 exemplaires et imprimé sur du papier PEFC. Champ Libre est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source. Crédits photos et illustrations : WELFARM sauf mention contraire.

